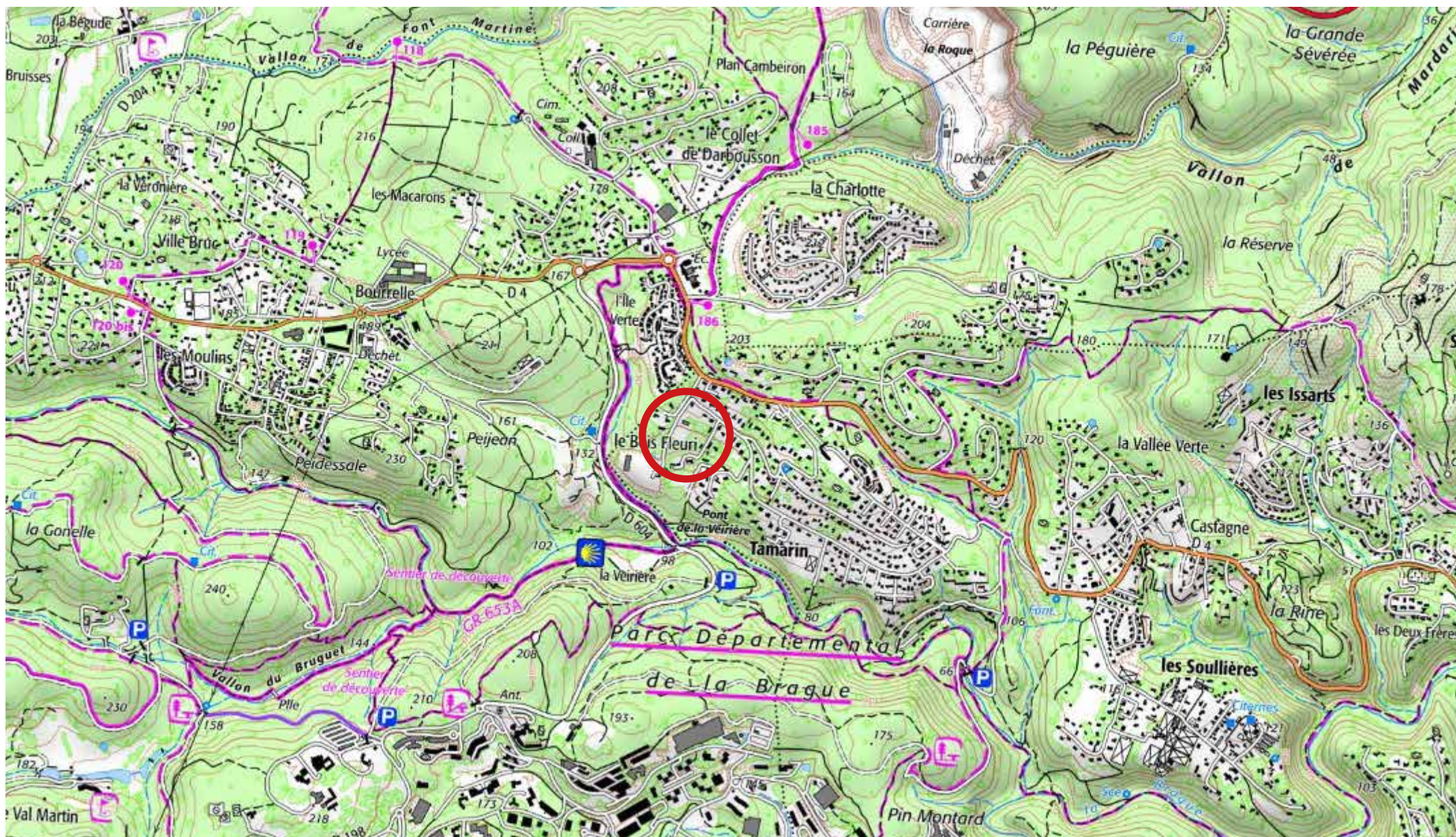


**propriété de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur
mandat au demandeur SEML HABITAT 06 représentée par Laurent CHADAJ**

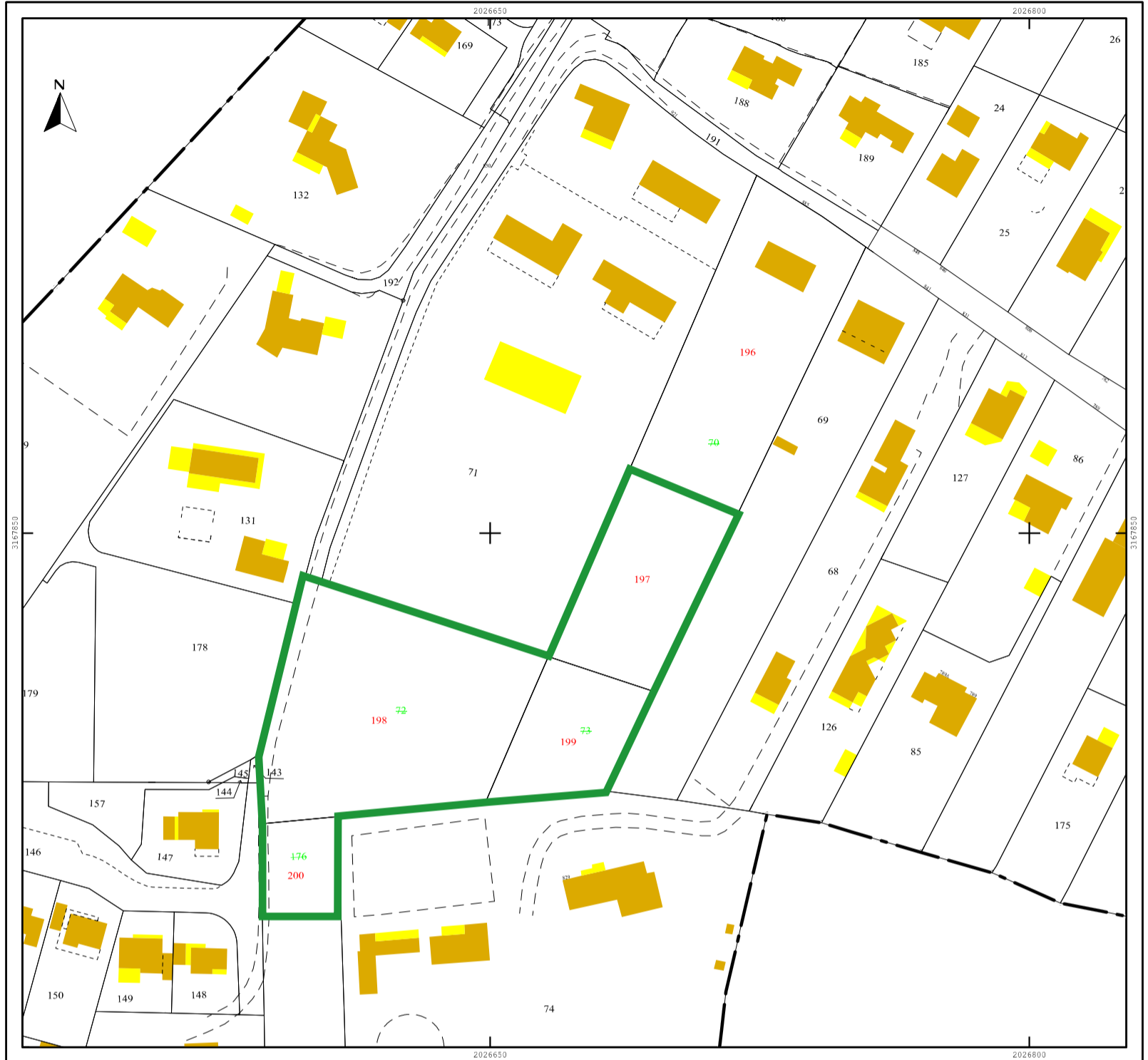
adresse: 885 Boulevard de la Source, 06410 BIOT
cadastre: AV n°197, 198, 199 & 200 - surface: 7 365 m²

plan de situation

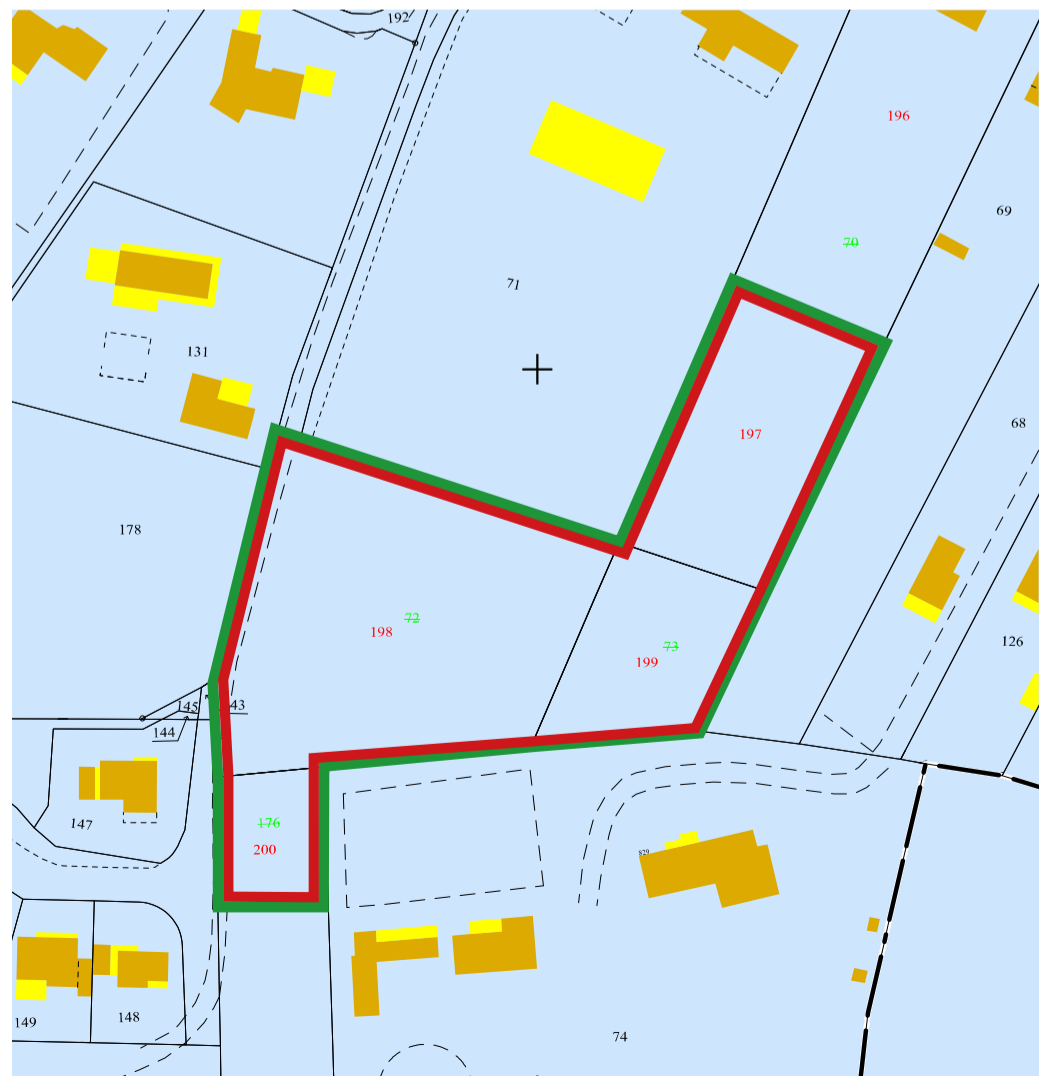
échelle: 1/25000°



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Commune : BIOT (018) Section : AV Feuilles(s) : 000 AV 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1500 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Date de l'édition : 16/02/2022 Support numérique : -----	
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2780 Document vérifié et numéroté le 16/02/2022 A Centre des Impôts Foncier d'Antibes Par Daniel MIGLIORI Inspecteur des Finances Publiques Signé	
Cachet du service d'origine : ANTIBES 40, chemin de la colle B.P. 129 06164 Juan- les- Pins Cedex Téléphone : 04.92.93.77.33 Fax : 04.92.93.30.66 cdif.antibes@dgfip.finances.gouv.fr	
CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage et de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----. Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A -----, le -----	
D'après le document d'arpentage dressé Par MICHEL CASTELLI (2) Réf. : 13043 RB Le 16/02/2022	
<small>(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...) (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)</small>	



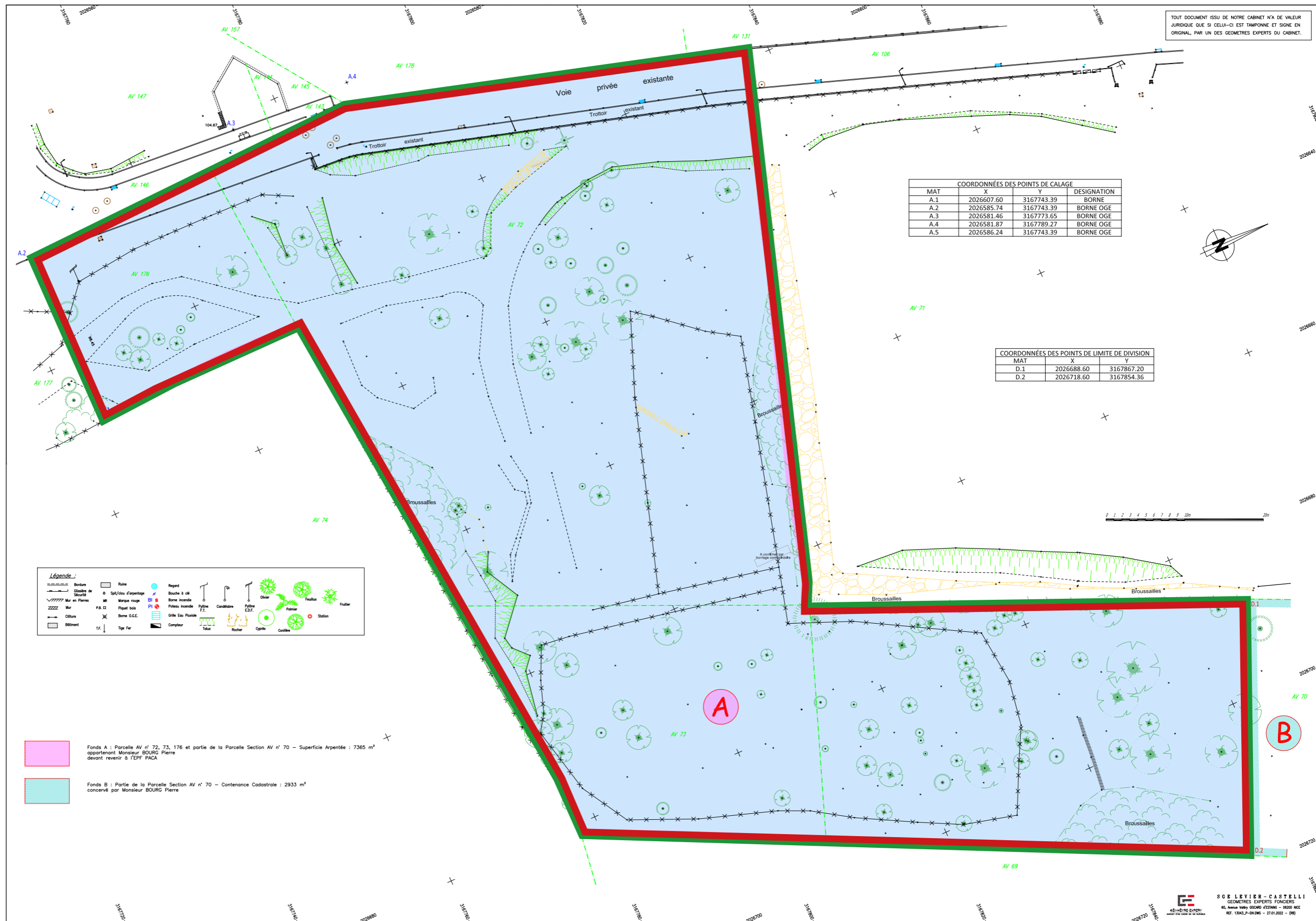
- zone B1 du PPRIF (zone de danger modéré)
- limite de propriété
- périmètre de la zone à défricher



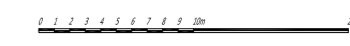
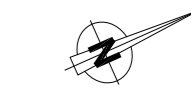
zone B1 du PPRIF
(zone de danger modéré)

limite de propriété

périmètre de la zone
à défricher



TOUT DOCUMENT ISSU DE NOTRE CABINET N'A DE VALEUR JURIDIQUE QUE SI CELUI-CI EST TAMPONNE ET SIGNE EN ORIGINAL, PAR UN DES GEOMETRES EXPERTS DU CABINET.



**propriété de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur
mandat au demandeur SEML HABITAT 06 représentée par Laurent CHADAJ**

adresse: 885 Boulevard de la Source, 06410 BIOT
cadastre: AV n°197, 198, 199 & 200 - surface: 7 365 m²



photographies de près et de loin

1 - photographie de loin



2 - photographie de près



propriété de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur mandat au demandeur SEML HABITAT 06 représentée par Laurent CHADAJ

adresse: 885 Boulevard de la Source, 06410 BIOT

cadastre: AV n°197, 198, 199 & 200 - surface: 7 365 m²

reportage photographique

planche 1/2 : plan de repérage



**propriété de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur
mandat au demandeur SEML HABITAT 06 représentée par Laurent CHADAJ**

adresse: 885 Boulevard de la Source, 06410 BIOT
cadastre: AV n°197, 198, 199 & 200 - surface: 7 365 m²

reportage photographique
planche 2/2 : photographies

